

Paris, le 28 NOV. 2012

Monsieur, *très cher Marc,*

Le Président de la République a souhaité le 29 octobre dernier que des négociations puissent s'engager entre Google et les éditeurs de presse, sur la question de la répartition de la valeur créée par l'utilisation des contenus de presse présents sur leurs sites Internet. Il a indiqué qu'une loi pourrait intervenir sur cette question, en cas d'échec des discussions.

Face à une situation que les éditeurs de presse ressentent comme un partage inéquitable de la valeur qu'ils contribuent à créer, l'association des éditeurs de presse d'information politique et générale (association IPG) a saisi le Gouvernement d'un projet de texte, inspiré d'un projet de loi allemand actuellement soumis à l'examen du Bundestag. Ce texte aurait pour objet de créer un droit à rémunération équitable au profit des éditeurs et agences de presse, en cas d'utilisation à des fins commerciales des contenus de presse présents sur leurs sites Internet, sous forme d'indexation ou de référencement par un moteur de recherche.

Parallèlement au travail engagé sur ce projet de loi, nous souhaitons vous confier la mission de faciliter le dialogue et la négociation entre Google et les éditeurs de presse réunis par l'association IPG, et la conclusion d'un accord entre ces deux parties, qui repose sur un système équitable de partage de la valeur.

Vous voudrez bien nous informer régulièrement de l'avancement des discussions entre les parties et nous transmettre les conclusions de votre médiation avant la fin du mois de décembre 2012. En l'absence d'accord négocié, le Gouvernement proposera au Parlement de légiférer, en vue de créer un mécanisme de rémunération équitable au bénéfice des organismes de presse.

Monsieur Marc SCHWARTZ  
Associé  
Mazars SAS  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

Pour mener à bien votre mission vous pourrez, le cas échéant, vous appuyer sur les services de l'Etat compétents, et notamment la direction générale des médias et des industries culturelles et la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Aurélie FILIPPETTI



Fleur PELLERIN